

## **Les marches exploratoires à Paris**

**Marylène Lieber**

*Doctorante en sociologie, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, France*

### **Résumé**

En France, les politiques de sécurité sont conçues en termes neutres ; les violences envers les femmes ne font pas généralement l'objet d'une attention spécifique de la part des services publics. Les politiques de sécurité ignorent la dimension de genre (v. g. les statistiques policières ne sont pas ventilées selon le sexe des victimes). Les instances municipales se sont féminisées, mais les politiques publiques restent neutres, conformément à la tradition républicaine qui tient pour suspects les particularismes. Paris fait exception depuis l'élection en mars 2001 d'un maire socialiste qui tente d'intégrer dans la politique municipale la question des violences envers les femmes et qui a proposé la mise en place de marches exploratoires.

Deux arrondissements y ont donné suite: le 12<sup>e</sup>, relativement calme et bourgeois, dont les quartiers périphériques sont considérés comme problématiques ; le 19<sup>e</sup>, arrondissement populaire, en mutation par l'arrivée de personnes des classes moyennes, voire aisées. Dans les deux cas, les marches ont été organisées par des élues. Ces marches, dont l'exposé présente le déroulement, se sont avérées marginales, car elles sont peu connues. De plus, leur suivi est plus ou moins satisfaisant et les élues qui en étaient les instigatrices étaient dans une logique de compétition et échangeaient peu.

Dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, l'institutionnalisation des marches exploratoires se fait au détriment de la "centralité" des femmes dans l'action. Dans le 19<sup>e</sup>, les femmes restent au centre de l'action, mais les marches ne sont pas prises en considération par la municipalité. Néanmoins, elles permettent peut-être à certaines femmes d'occuper l'espace public.

Dans ce court exposé, je vais présenter rapidement le contexte français des politiques de sécurité et des politiques visant l'égalité femmes/hommes. Puis j'exposerai une observation de marches exploratoires telles qu'elles sont mises en place à Paris, avant de terminer sur mon analyse des enjeux que ces marches soulèvent.

### **Contexte**

En France, les politiques de sécurité sont généralement pensées en des termes neutres et les différentes actions mises en place prennent rarement en considération, voire jamais, les

questions des violences envers les femmes dans l'espace public ou privé. Paris fait cependant exception : depuis mars 2001, le nouveau maire socialiste tente d'intégrer cette thématique dans sa politique municipale. D'une part, un avenant au contrat local de sécurité<sup>i</sup> a été rédigé. D'autre part, s'inspirant de l'expérience canadienne, il a proposé de mettre en place dans tous les arrondissements de Paris des marches exploratoires. C'est une grande première en France.

Jusqu'ici, les violences faites aux femmes étaient et sont toujours traitées par des commissions départementales. Ces commissions départementales sont totalement séparées des politiques dites de sécurité et, généralement, elles abordent les seules questions de violences conjugales. Ainsi, les violences envers les femmes dans les espaces publics ne font-elles généralement pas l'objet d'une attention particulière de la part des services publics, si ce n'est quelques recommandations partielles des services de police incitant les femmes à "faire attention lorsqu'elles sont seules" ou encore à "marcher vite".

Les politiques de sécurité, elles, sont le plus souvent considérées comme n'ayant aucune raison de prendre en considération la dimension de genre : les statistiques policières ne sont pas ventilées par sexe des victimes, les catégories de ces statistiques ne sont pas construites de façon à pouvoir repérer les violences envers les femmes (qui sont répertoriées dans des catégories diverses telles que coups et blessure, agression sexuelle, tentative d'homicide, etc.).

Dans ce contexte, l'initiative du maire de Paris semble donc extrêmement progressiste ! Et ce d'autant plus que, si la France a adopté une loi sur la parité en politique lors des mêmes dernières élections municipales, si le gouvernement socialiste en place jusqu'à très récemment s'est montré favorable aux mesures visant l'égalité entre les hommes et les femmes, force est de constater qu'au niveau local de nombreux obstacles minorent la portée de la loi sur la parité<sup>ii</sup> d'une part, et des politiques d'égalité des chances ensuite. En effet, si les instances politiques municipales se sont féminisées, les politiques publiques, elles, restent généralement considérées comme neutres. Cet état de fait peut s'expliquer de deux manières. Premièrement, la tradition républicaine française suspecte tout "groupe" de particularisme et ne reconnaît de ce fait aucun groupe social comme pouvant faire l'objet de politiques particulières<sup>iii</sup>. Ensuite, en raison de cette conception

républicaine de l'action politique, notamment, la vive polémique qu'a suscité la loi sur la parité a eu pour résultat de poser le débat en termes d'égalité numérique<sup>iv</sup> : les femmes sont décrites comme plus concrètes, on loue leur "œil nouveau", mais en aucun cas elles ne doivent être des représentantes des femmes, pas plus que leur action ne doit déroger à l'exigence de l' "intérêt général".

Aujourd'hui, l'initiative du maire est donc extrêmement progressiste, mais elle est confrontée malheureusement au contexte français relativement défavorable à la prise en compte de la dimension de genre dans les politiques publiques. Est-ce que cela influence la portée des marches exploratoires ?

### **Les marches exploratoires dans le 12<sup>e</sup> et dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris**

Deux arrondissements ont mis en place des marches exploratoires<sup>v</sup>. Le 12<sup>e</sup> arrondissement, un arrondissement très étendu de la ville de Paris, relativement calme et bourgeois, mais dont les quartiers périphériques sont considérés comme plus problématiques. Le 19<sup>e</sup> arrondissement, qui lui est un arrondissement populaire, dont certains quartiers sont en train de se peupler d'habitants des classes moyennes, voire aisées. Dans d'autres quartiers, le taux de personnes d'origine étrangère est important, avec une forte population d'origine chinoise, africaine et maghrébine.

Dans les deux arrondissements où se déroulent des marches exploratoires, les organisatrices de ces marches mettent en avant le fait que celles-ci sont un des outils de définition de la politique de prévention et de sécurité sur la vie publique et s'inscrivent dans une démarche de démocratie participative : les habitants d'un quartier sont mieux à même de faire un diagnostic des problèmes d'un quartier. Mais elles sont mises en pratique de manière relativement différente.

Dans le 12<sup>e</sup> tout d'abord, des marches ont été organisées à deux reprises. La première a eu lieu en février 2001, au moment des élections. Un an après, jour pour jour, quatre marches ont été organisées en même temps. C'est la maire (PS) de l'arrondissement qui les a mises en place en

faisant appel aux services de la mairie. Après une longue attente de la réponse des services sollicités, la première marche a eu pour effet de sécuriser un carrefour et d'améliorer les éclairages sous un tunnel. La seconde a été organisée de la même façon et extrêmement médiatisée, mais on n'en connaît pas encore les résultats.

Le jour de la seconde marche il y avait un grand nombre de femmes relativement jeunes, qui pour beaucoup travaillent à la mairie, et quelques hommes d'une cinquantaine d'années, tous représentants des services de la voirie. Il y avait encore quelques habitantes plus âgées et surtout énormément de journalistes, une sociologue... La plupart des personnes étaient d'origine française ou européenne. Les marches ont débuté à 19 heures. A cette époque de l'année il fait déjà nuit, mais les rues sont encore très animées, les magasins sont ouverts, les gens rentrent du travail. La marche à laquelle j'ai participé, a mal débuté parce qu'il y avait des journalistes de France 2 avec une énorme caméra et qu'ils se sont plaints que tous les gens participant à cette marche étaient soit des employés de la mairie, soit des journalistes. Ils sont donc partis, voir une des autres marches. Ensuite, la marche a continué sans qu'il y ait vraiment de commentaires, avant que tout le monde se retrouve à la mairie pour débattre de ce qui avait été repéré. Un rapporteur pour chaque groupe a présenté les résultats aux autres.

La maire du 12<sup>e</sup> prévoit de faire d'autres marches sur des thèmes divers, notamment la sécurisation des sorties d'école. Si au début, ces marches étaient complètement féminines, elles deviennent de plus en plus mixtes – il s'agit, avant tout, de donner la parole aux habitants. Une des raisons évoquées par les élues de gauche pour expliquer ce changement de point de vue concerne le thème de la sécurité. Dans le contexte actuel, il est problématique car il renvoie à une thématique sécuritaire et stigmatisante.

Dans le second arrondissement, le 19<sup>e</sup>, les marches sont mises en place par l'élue chargée de l'égalité hommes-femmes, élue verte dans une mairie PS<sup>vi</sup>. En octobre 2001, tout d'abord, elle a organisé une première marche dans une partie extrêmement défavorisée du 19<sup>e</sup> arrondissement où il y a un important trafic de stupéfiants. Cette marche a réuni une quarantaine de personnes, surtout des femmes, de tous âges et de toutes origines, et elle a permis de mettre en évidence que bon

nombre d'espaces étaient laissés à l'abandon avec des recoins obscurs, peu de cabines téléphoniques, aucun taxi ou transport public. Des courriers ont été envoyés aux services de la mairie de l'arrondissement pour que des travaux de requalifications, auxquels les femmes soient associées soient prévus. L'élue chargée de l'égalité attend encore les réponses.

En février 2002, une seconde marche a été organisée par la même élue dans une autre partie défavorisée de cet arrondissement. Elle a fait appel au conseil de quartier pour définir avec les personnes intéressées l'itinéraire désiré. Le jour de la seconde marche, il y avait une dizaine de femmes de toutes origines, âgées de 25 à 50 ans. La marche a débuté vers 20 h 30 sur une place que tout le monde décrit comme sinistre et dangereuse. Au fur et à mesure de la marche, les habitantes, pour la plupart des militantes associatives ont commencé à discuter des craintes qu'elles avaient lorsqu'elles se promenaient à tel ou tel endroit, crainte plus importante pour les femmes enceintes ou avec des enfants en bas âge. L'itinéraire a ensuite été détourné pour aller voir une crèche où bon nombre de femmes placent leurs enfants, crèche qui se trouve sous le périphérique, dont les murs sont noirs de crasse. Elles ont longuement commenté le bruit incessant insupportable pour les puéricultrices et les enfants. La marche a continué ainsi durant trois heures avant de perdre petit à petit des participantes qui rentraient chez elle lorsqu'elles étaient à proximité.

Le discours, ici, est plus directement féministe puisque, si les habitants sont bien au cœur des problèmes qui touchent un quartier, c'est parce que, comme l'affirme un document explicatif, " nous sommes conduits à toucher du doigt au quotidien tous les problèmes, les injustices et les contraintes qui sont liées à la condition féminine et à l'inégalité persistante entre les femmes et les hommes ”.

## **Les enjeux et les limites des marches exploratoires à Paris**

Le premier constat que l'on peut faire est que ces marches sont totalement marginales. En effet, dans ces deux arrondissements, un contrat local de sécurité est en train de se mettre en place<sup>vi1</sup>. Différentes parties sont invitées à faire un diagnostic local, mais les marches exploratoires ne sont pas connues ou seulement de manière marginale. Et ce, même dans le 12<sup>e</sup> arrondissement où la

mairie est l'instigatrice des marches. On aurait pu penser qu'il en serait plus fait cas que dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, où l'instigatrice des marches est également marginalisée par son appartenance partisane. La marginalité de ces marches s'observe également quand on s'intéresse au suivi par la municipalité. L'élue du 19<sup>e</sup> n'a pas de réponse à ses demandes, l'élue du 12<sup>e</sup> a mis un an à en avoir une. Néanmoins, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, les modifications demandées ont eu lieu. Selon une des organisatrices de ces marches, c'est parce qu'elles ont intégré quelques membres des services municipaux aux marches<sup>viii</sup>.

En deuxième lieu, on remarque que les deux élues à l'initiative de ces marches sont dans une logique de compétition et ne communiquent pas entre elles, pas plus qu'elles n'ont des échanges à propos de leur expérience. Peut-être est-ce là encore une question d'appartenance partisane, ou alors est-ce une manière de faire qui diverge. En effet, les deux marches sont mises en place de manière fort différente. Dans le 12<sup>e</sup> c'est une logique d'imposition qui prime (du haut vers le bas, la maire demande aux salariées de la mairie d'y participer), alors que c'est une logique contraire qui prévaut dans le 19<sup>e</sup><sup>ix</sup>.

Par ailleurs, on peut se demander dans quelle mesure ces marches touchent un grand nombre de femmes, puisqu'on l'a vu, dans l'une d'entre elle, il n'y avait que des femmes d'origine française ou européenne. Il semble effectivement que la manière dont ces marches sont mises en place est importante. Dans l'un des cas, elle est mise en place à travers un comité de quartier et touche donc une population plus diversifiée. Cette démarche permet aussi aux participantes de mieux se sentir concernées par la question et de s'appropriier les marches, comme on l'a vu dans le 19<sup>e</sup> où les femmes ont dévié de l'itinéraire initial.

En dernier lieu, il semble que dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, l'institutionnalisation de ces marches ne se fait qu'à la condition de minimiser la dimension de genre. Elles deviennent thématiques et mixtes. Les limites constatées sont, selon moi, à mettre en lien avec le contexte français dans lequel, on l'a vu, la question du genre n'est que rarement prise en considération dans les politiques publiques ou alors se confronte à des résistances fortes. Dans les cas qui nous

intéressent, les actions concernant les politiques de sécurité restent pensées comme neutres et les marches exploratoires considérées comme un “ gadget ” des élues<sup>x</sup>. Ainsi, le suivi est-il relativement faible, parce que le maire de Paris, s’il a insisté pour que les mairies d’arrondissement se réapproprient des marches exploratoires, n’a pas créé les conditions d’un suivi adéquat.

## Conclusion

L’exemple des marches exploratoires à Paris me semble intéressant pour illustrer un “ mauvais exemple ” de tentative d’intégrer la dimension de genre dans les politiques locales de sécurité. En effet, dans le premier cas du 12<sup>e</sup> arrondissement, l’institutionnalisation des marches exploratoires (il va y en avoir de plus en plus, le suivi commence à fonctionner) se fait au détriment de la “ centralité ” des femmes dans l’action. Dans le second exemple, les femmes restent au centre de l’action, mais les marches sont totalement marginalisées et non prises en considération par la municipalité.

Néanmoins, ne peut-on pas penser qu’elles permettent tout de même à certaines femmes d’occuper l’espace public ? Et au regard des résultats du premier tour des élections présidentielles en France, où la question de la sécurité est pensée en termes de délinquance des jeunes étrangers, les marches exploratoires ne sont-elles pas un moyen pour les habitants de s’approprier de cette question et de mieux mesurer, voire minimiser, l’ampleur des problèmes ?

---

<sup>i</sup> Politique visant à améliorer le partenariat entre le maire, le préfet et la police qui se met en place dans toutes les villes de France depuis 1997 à la suite de la création de la police de proximité

<sup>ii</sup> La loi insistait pour que les listes électorales soient paritaires dans les villes de plus de 3500 habitants, mais ne disait rien sur la composition des bureaux municipaux. Aussi, on constate que si 47 % des conseillers municipaux sont des femmes, elles sont beaucoup moins nombreuses à être adjointes (il n’y a pas de chiffre, mais l’observation faite sur 10 villes en France ne donne qu’une approximation de 20%) et encore moins à être maire (environ 10%). Les postes à responsabilité restent donc pour l’essentiel entre les mains des élus masculins.

<sup>iii</sup> Notons cependant que certaines catégories sont admises à propos de certaines politiques, telles les catégories d’âge, alors que d’autres sont moins légitimes, comme la catégorie de sexe

<sup>iv</sup> En effet, il semble qu’allier différence sexuelle et universalisme s’est fait au détriment d’une réflexion sur l’action politique. Au moment de la mise en place de la loi sur la parité, il a fallu justifier de la particularité de la différence sexuelle, afin d’éviter que les autres groupes sociaux n’aient de revendications communautaires. Une

rhétorique différentialiste s'est mise en place pour légitimer la venue des femmes en politique. Néanmoins, les femmes élues sont rarement des féministes et aujourd'hui, pour la majorité, le débat sur la parité est clos.

<sup>v</sup> J'ai participé aux marches exploratoires dans ces deux arrondissements et mené des entretiens avec les organisatrices. Malheureusement, je n'ai pas encore mené d'entretiens approfondis avec les participantes, mais j'ai déjà pu récolter quelques-unes de leurs impressions durant les marches elles-mêmes.

Un autre arrondissement va mettre en place des marches exploratoires, mais elles seront centrées sur les enfants et les rythmes scolaires. L'élue en charge de l'égalité entre les hommes et les femmes est aussi en charge des " bureaux des temps ". Cette politique importée d'Italie a été pensée à Paris autour des rythmes scolaires. C'est la raison pour laquelle, cette élue pense en ces termes-là. Mais ces marches ne sont qu'à l'état de projet pour le moment.

<sup>vi</sup> Si verts et PS font partie de la gauche plurielle, il faut noter que dans la pratique les verts reprochent aux membres du PS de trop obéir à l'appareil, et que ces derniers estiment les verts ingérables. Ainsi, les relations entre les membres de la majorité municipale sont très tendues.

<sup>vii</sup> Le préfet de police a écrit une lettre à la maire du 12<sup>e</sup> lui disant qu'en aucun cas les marches ne seraient considérées comme un outil fiable de diagnostic.

<sup>viii</sup> Ainsi, selon les dires de cette organisatrice, les membres des services peuvent se rendre compte des problèmes existant dans la ville, tout comme ils peuvent expliquer aux habitantes ce qui est envisageable ou pas comme modification.

<sup>ix</sup> Une organisatrice affirme que c'est parce qu'il est difficile de faire venir des personnes engagées et intéressées. Le 12<sup>e</sup> arrondissement est un quartier où la vie associative est très faible.

<sup>x</sup> Ce que confirme une des organisatrices du 12<sup>e</sup> arrondissement lorsqu'elle dit que les élus riaient d'elle, jusqu'au jour où ils ont vu que les télévisions étaient présentes.